

PUBLIÉ LE 29/12/2025

Grippe saisonnière : les médicaments homéopathiques ne sont pas des vaccins

SURVEILLANCE - PHARMACOVIGILANCE

Alors que la campagne annuelle de vaccination contre la grippe saisonnière est en cours, l'ANSM rappelle que les médicaments homéopathiques ne sont pas des vaccins et qu'ils ne peuvent pas se substituer aux vaccins contre la grippe.

Des médicaments homéopathiques peuvent être traditionnellement utilisés dans la prévention et le traitement de l'état grippal (fièvre, frissons courbatures, etc.) mais ils ne sont ni autorisés ni efficaces dans la prévention de la grippe. On ne doit donc pas employer le terme de "vaccin homéopathique" pour parler de ces médicaments.

Seuls les vaccins contre la grippe ont démontré leur efficacité dans la prévention des infections grippales.

Nous rappelons que les médicaments homéopathiques ne se substituent pas aux vaccins antigrippaux et ne protègent pas de la grippe : **leur utilisation à la place du vaccin grippal représente une perte de chance importante** pour les patients, notamment les personnes de plus de 65 ans et celles à risque de développer une grippe grave ou des complications.

La vaccination contre la grippe est efficace

Chaque hiver en France, la grippe saisonnière touche des millions de personnes, engendre des dizaines de milliers d'hospitalisations et provoque des milliers de décès, notamment chez les personnes de plus de 65 ans et les personnes à risque. Les vaccins contre la grippe ont prouvé leur efficacité dans la prévention de la morbidité et de la mortalité liées à la grippe dans les populations à risque.

Si la vaccination n'empêche pas toujours l'infection, elle réduit le risque de complications graves ou de décès.

En France, cinq vaccins contre la grippe sont disponibles :

- Influvac
- Vaxigrip
- Flucelvax
- Efluelda
- Fluad

La vaccination contre la grippe est notamment recommandée pour les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes présentant des maladies chroniques, les femmes enceintes, les personnes en situation d'obésité et certains professionnels dont les professionnels de santé.

La prévention de la grippe repose sur la vaccination mais également sur les mesures barrières qui permettent de limiter la dissémination des virus et la contamination : hygiène des mains, port d'un masque, aération des logements et isolement des personnes malades.

Pour en savoir plus

Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2025-2026 – ameli.fr